

Fiche de renseignements

Stratégie sur les communautés racialisées

Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements, solliciter une entrevue ou faire connaître vos commentaires, veuillez contacter

Kimberly Roach
Wayne van der Meide

Courriel : racs@lao.on.ca

Site Web : legalaid.on.ca/SCR

Pour conserver l'anonymat, veuillez donner vos commentaires par l'entremise du site Web.

Aide juridique Ontario parle avec les clients et les organismes communautaires qui les servent afin d'améliorer ses services et son soutien pour mieux répondre aux besoins juridiques des communautés racialisées.

Qu'entend-on par « communautés racialisées »?

Le terme « communautés racialisées » se rapporte à toutes les personnes qui ne se considèrent pas comme étant blanches.

Auparavant, le terme « minorités visibles » était utilisé, mais de plus en plus, dans de nombreuses municipalités, les personnes non blanches constituent la majorité de la population.

Depuis les 20 dernières années, il y a une surreprésentation des communautés racialisées au sein du système judiciaire.

(Les membres des Premières Nations, Métis ou Inuits ne sont pas considérés comme étant racialisés. Pour en savoir plus sur la Stratégie de justice applicable aux Autochtones, veuillez consulter legalaid.on.ca/SJA.)

Quels sont les objectifs de la stratégie?

Cette stratégie permettra à AJO de réaliser les objectifs suivants :

- Mieux comprendre les besoins des clients racialisés pour faire en sorte qu'ils aient accès à une gamme de services sociaux et juridiques;
- Élaborer des protocoles témoignant d'une meilleure compréhension des répercussions de la racialisation sur le passage des clients dans le système de justice;
- Offrir un meilleur soutien aux prestataires de service;
- Créer un plan pour faire en sorte que le personnel comprenne en quoi l'expérience de la racialisation a une incidence sur les clients.

Quelles questions AJO pose-t-elle?

- Pouvez-vous indiquer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas en ce qui concerne les règles et processus d'AJO?
- Existe-t-il des questions juridiques qui ont une incidence sur votre ou vos communautés pour lesquelles des services d'aide juridique ne sont pas offerts?
- Existe-t-il des éléments qui limitent l'efficacité de la prestation des services d'aide juridique à votre ou vos communautés?
- Y a-t-il d'autres organismes ou d'autres personnes auxquels nous devrions parler?

Prochaines étapes

Ceux et celles avec qui nous parlerons :

- Les partenaires des services sociaux et du système de justice
- Les communautés
- Les avocats
- Les prestataires de services communautaires
- Les cliniques juridiques
- Les associations professionnelles
- Les organismes gouvernementaux
- Le personnel d'AJO

Au cours de la première année, nous relèverons ce qui peut être fait pour améliorer les services d'AJO afin de mieux aider les communautés racialisées.